



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION D'ÉPERNON

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL

MARDI 10 MARS 2026

Ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-six, le 10 MARS à 18H00, les membres du comité syndical se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy DAVID.

Assistaient également à la séance : Mme DAUMAL Dolorès, Responsable Administrative et Financière.

Date de convocation : 2 mars 2026.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1. Désignation du secrétaire de séance et approbation du dernier compte-rendu**
- 2. Information sur les décisions du Président prises par délégation**
- 3. Budget principal :**
 - Approbation du CFU 2025
 - Affectation des résultats 2025
 - Vote du BP 2026
 - Ressources humaines - avancements de grade
 - Action sociale - titres restaurant
- 4. Budget Eau potable :**
 - Approbation du CFU 2025
 - Affectation des résultats 2025
 - Vote du BP 2026
- 5. Budget Assainissement :**
 - Approbation du CFU 2025
 - Affectation des résultats 2025
 - Vote du BP 2026
- 6. Questions diverses**



Point 1 - Désignation du secrétaire de séance et approbation du dernier compte-rendu

Monsieur Yannick LHOMME est désigné secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Point 2 - Information sur les décisions du Président

Les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation ont été présentées au Comité syndical.

Elles concernent les décisions suivantes :

- Rectification pour erreur matérielle de l'article 6.3.4 du règlement du service public d'assainissement collectif (délai porté de 2 mois à 12 mois) ;
- Servitude de passage et de réseau à Saint-Hilarion (parcelles B n°1321 et ZA n°84).

Le Comité syndical en prend acte.

Point 3 - Budget principal

Composition

En exercice : 20

Présents : 13

Quorum atteint

Membres présents

Collège CCPEIDF :

M. Marc BAUDELOT (Épernon)

M. François BELHOMME (Épernon)

M. Guy DAVID (Épernon)

M. Denis DURAND (Épernon)

M. Yannick LHOMME (Droue-sur-Drouette)

M. Jean-Bernard GRAMUNT (Droue-sur-Drouette)

Mme Michelle MARCHAND (Hanches)

M. Jean-Pierre RUAUT (Hanches)

Collège RT78 :

Mme Stéphanie BRIOLANT (Émancé)

M. Frédéric ROUÉ (Saint-Hilarion)

M. Nicolas THEVARD (Raizeux)

Collège Communes :

Mme Marie-Claude CORBIN (Droue-sur-Drouette)

Mme Gisèle MACK (Droue-sur-Drouette)

Membres absents excusés

Collège Communes :

M. Dominique BONNET (Épernon)
Mme Béatrice BONVIN (Épernon)
M. Bruno ESTAMPE (Épernon)
Mme Sylvie ROUZET (Épernon)
M. Patrick KOHL (Hanches)
M. Christophe LEMAIRE (Hanches)
Mme Annie DECAIX (Droue-sur-Drouette)
Mme Béatrice BOUCHAUDY (Saint-Martin-de-Nigelles)

Approbation du CFU 2025

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- constate la concordance ordonnateur/comptable ;
 - approuve le Compte Financier Unique 2025 ;
 - arrête les résultats définitifs.
- Résultat cumulé de fonctionnement : 5 315,67 €

Décision : Délibération adoptée à l'unanimité

Affectation des résultats 2025

Le Comité syndical décide d'affecter le résultat comme suit :

- 002 - Excédent de fonctionnement : 5 315,67 €

Décision : Délibération adoptée à l'unanimité

Vote du Budget Primitif 2026

Le Comité syndical adopte le budget primitif 2026 :

- Section de fonctionnement : 200 446,67 €

Décision : Délibération adoptée à l'unanimité

Ressources humaines - Avancements de grade

Le Comité syndical décide :

- Avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe (à compter du 11 mars 2026)
- Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe (à compter du 1er novembre 2026)

Décision : Délibération adoptée à l'unanimité

Action sociale - Titres restaurant

Le Comité syndical décide :

- Mise en place des titres restaurant à compter du 1er janvier 2026



- Valeur faciale : 12 €
- Participation employeur : 60 %
- Respect du cadre d'exonération sociale

Décision : Délibération adoptée à l'unanimité

Point 4 - Budget Eau Potable

Composition :

En exercice : 8

Présents : **8**

Quorum atteint

Membres présents

Collège CCPEIDF :

M. Marc BAUDELOT (Épernon)

M. François BELHOMME (Épernon)

M. Guy DAVID (Épernon)

M. Denis DURAND (Épernon)

M. Yannick LHOMME (Droue-sur-Drouette)

M. Jean-Bernard GRAMUNT (Droue-sur-Drouette)

Mme Michelle MARCHAND (Hanches)

M. Jean-Pierre RUAUT (Hanches)

Membres absents excusés

Aucun

Approbation du CFU 2025

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- constate la concordance ordonnateur/comptable ;
- approuve le Compte Financier Unique 2025 ;

- arrête les résultats définitifs :

Fonctionnement : **1 323 225,27 €**

Investissement : **454 181,15 €**

Résultat de clôture : **1 777 406,42 €**

Décision : Délibération adoptée à l'unanimité

Affectation des résultats 2025

Compte tenu des restes à réaliser :

- Besoin de financement : 637 933,16 €

Le Comité syndical décide d'affecter le résultat comme suit :



- 1068 : 637 933,16 €
- 001 : 454 181,15 €
- 002 : 685 292,11 €

Décision : Délibération adoptée à l'unanimité

Vote du Budget Primitif 2026

Le Comité syndical adopte le budget :

- Fonctionnement : **1 109 148,51 €**
- Investissement (avec RAR) : **2 121 898,62 €**

Décision : Délibération adoptée à l'unanimité

Point 5 - Budget Assainissement

Composition :

En exercice : 11

Présents : 11

Quorum atteint

Membres présents

Collège CCPEIDF :

M. Marc BAUDELLOT (Épernon)

M. François BELHOMME (Épernon)

M. Guy DAVID (Épernon)

M. Denis DURAND (Épernon)

M. Yannick LHOMME (Droue-sur-Drouette)

M. Jean-Bernard GRAMUNT (Droue-sur-Drouette)

Mme Michelle MARCHAND (Hanches)

M. Jean-Pierre RUAUT (Hanches)

Collège RT78 :

Mme Stéphanie BRIOLANT (Émancé)

M. Frédéric ROUÉ (Saint-Hilarion)

M. Nicolas THEVARD (Raizeux)

Membres absents excusés

Aucun

Approbation du CFU 2025

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- constate la concordance ordonnateur/comptable ;
- approuve le Compte Financier Unique 2025 ;



- arrête les résultats définitifs :
Fonctionnement : **1 927 024,69 €**
Investissement : **3 593 628,67 €**
Résultat de clôture : **5 520 653,36 €**

Décision : Délibération adoptée à l'unanimité

Affectation des résultats 2025

Compte tenu des restes à réaliser :

- Excédent global : 1 726 622,24 €

Le Comité syndical décide d'affecter le résultat comme suit :

- 001 : 3 593 628,67 €
- 002 : 1 927 024,69 €

Décision : Délibération adoptée à l'unanimité

Vote du Budget Primitif 2026

Le Comité syndical adopte le budget :

- Fonctionnement : **3 127 965,16 €**
- Investissement (avec RAR) : **6 062 854,34 €**

Décision : Délibération adoptée à l'unanimité

Point 6 - Questions diverses

Aucune question diverse n'est soulevée.

Fin de la séance : 19h30